



# Les Nouvelles

de

# Saint Etienne de Chomeil

Année 2025



# La municipalité vous présente ses meilleurs vœux pour 2026

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année avec une pensée particulière pour les personnes les plus démunies ou qui souffrent de maladie, de solitude ou de la perte d'un proche.

En mars, seront organisées les élections municipales et prochainement, les élus vous exposeront le bilan des réalisations du mandat écoulé, dont le début a été fâcheusement impacté par l'épidémie de covid 19, et nous vous présenterons nos projets pour les six années à venir, en espérant que les restrictions budgétaires votées n'auront pas d'incidence sur nos projets d'investissements.

Face à cette instabilité politique qui va compliquer sérieusement notre quotidien avec l'explosion du coût de la vie et son lot de conflits mondiaux, je souhaite que cette campagne se déroule dans un climat serein.

Tous nos vœux au personnel communal administratif et technique pour son engagement pour la commune et aux associations qui permettent de maintenir une vie de village faite de partage, de rencontres et de solidarité inter et intra générationnelle tout au long de l'année.

M Le Maire, Gilbert Mommalier

## Les vœux du CCAS

Comme chaque année, la commune a eu le plaisir d'organiser le repas du CCAS et la distribution des colis de Noël à destination de ses aînés ayant 70 ans et plus et en résidence principale sur la commune. Au total, 31 aînés et 5 accompagnants ont assisté au repas, 6 colis pour une personne et 7 colis couples ont été remis, sur inscription, aux bénéficiaires non présents au repas et 3 coffrets produits de toilette aux personnes en maison de retraite.



Une carte cadeau de 50€ utilisable dans de nombreuses enseignes spécialisées dans la puériculture a été offerte aux parents des nouveaux-nés de 2025. Nos sincères félicitations aux heureux parents de : Jade et Léon.

**Un gouter de Noël** a été organisé pour les enfants lors de la journée Téléthon du 29 novembre avec un budget alloué pour l'achat de friandises, maquillage, etc.

Le CCAS et le club du Soulou ont tenu à souhaiter les 100 ans de Renée Raboïsson en lui rendant visite et en lui offrant des fleurs. Née le 18 octobre 1925 à Ydes, Renée Raboïsson qui a traversé un siècle d'histoire, construisant sa vie à St Etienne a pu fêter ses 100 ans à son domicile, entourée de sa famille et de ses proches.



**Pour rappel : La première mission du CCAS** est d'accueillir et écouter les personnes en difficulté pour trouver avec elles une réponse adaptée à leurs problèmes. N'hésitez-pas à contacter la Mairie Tél 04.71.78.32.15 pour prendre rendez-vous. Le CCAS participe aussi au financement des voyages scolaires sur demande écrite des familles.

## LE BUDGET DE L'ANNEE 2025

**Vote des taux d'impositions 2025 :** Le conseil maintient les taux d'imposition actuels : 36.79 % pour la taxe foncière du bâti, 140.77 % pour la taxe foncière du non bâti et augmente la taxe d'habitation de 7,50% à 8,17%.

### Vote des comptes administratifs 2024

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectuées sur l'année. Les élus ont approuvé les comptes administratifs de 2024 et les résultats font apparaître :

- sur le budget principal, un excédent de fonctionnement cumulé de 485 843€ et un déficit d'investissement cumulé de 144 432€,
- sur le budget assainissement, un excédent de fonctionnement cumulé de 3 271€ et un déficit en investissement de 172 230€.

### Budget prévisionnel de l'année 2025

Les élus ont approuvé le budget général 2025.

- Le budget s'équilibre à 665 664€ en fonctionnement dont 253 671€ de virement à la section d'investissement qui s'équilibre à 964 930€.
- le budget d'assainissement s'équilibre à 163 059€ en exploitation dont 142 120€ de virement à la section d'investissement qui s'équilibre à 239 718€,

### Principaux projets d'investissements

- La réfection de la toiture du presbytère
- Travaux routiers sur Chassagne et Le Pré-Mazou
- Aménagement de la route forestière Ridoux – Voussaire
- Achat d'un bâtiment dans le bourg

Le montant des subventions, dotations attendues du Fond Européen, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour le financement de ces projets est de 302 050€ avec un emprunt de 84 600€.

Les dépenses en investissement du budget assainissement représentent :

- le remboursement du capital de l'emprunt et l'amortissement des travaux. 22 242€

### Principaux ratios

- En 2025 la population municipale s'élève à 258 habitants
- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1575€/ habitant
- Produit des impositions directes / population : 362€ / habitant (article 73111)
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 1492€ / habitant

Etat de la dette en 2025, la commune rembourse :

- une échéance (capital et intérêts) de 9 322,64€ correspondant à un emprunt de 100 000€ sur 12 ans contracté en 2015 pour financer les travaux du « Coeur de village »,
- une échéance de 7 240,33€ correspondant à un emprunt de 50 000€ sur 7 ans contracté en 2021 pour l'achat du tracteur communal,
- une échéance de 4 947,20€ correspondant à un emprunt de 100 000€ sur 25 ans contracté en 2022 en prévision des travaux d'assainissement du quartier des Pradis.

Détail du budget communal sur le site [www.saint-etienne-de-chomeil.fr](http://www.saint-etienne-de-chomeil.fr)

# DELIBERATIONS ET REALISATIONS 2025

**Achat d'un bâtiment et d'un terrain situés dans le bourg** Monsieur le maire a été recontacté par l'une des propriétaires du bâtiment en vente dans le bourg cadastré AB 73 et du terrain AB 173, le reproposant à la vente à la commune. Par délibération du 19 décembre 2022, il avait été décidé de faire une offre à 15 000€/TTC. Un devis de maçonnerie pour consolider un mur avait été demandé et s'élevait à 6 861€/TTC. Après délibérations, le conseil municipal a validé l'achat du bâtiment et du terrain attenant. L'étude de Maîtres Besson - Subert - Minassian a été désignée pour établissement de l'acte de propriété et les frais notariés seront à la charge de la commune.



L'achat de ce bâtiment devrait permettre la création d'une habitation sur la partie haute et de lieux de stockage au rez-de-chaussée (commune, associations, voire particuliers)

**Dépôts de dossiers au Fond Cantal Solidaire** Après délibérations, le conseil municipal a proposé de présenter les dossiers suivants pour les 3 années à venir :

- 2025, dossier ancien presbytère
  - réfection de la toiture à cause d'infiltrations d'eau : 64705€ HT,
  - réfection de l'appentis avec changement d'une poutre : 11980€ HT,
  - isolation des combles pour gain énergétique : 17880 € HTsoit un montant prévisionnel total de 94565 € HT avec le plan de financement suivant : Fond Cantal Solidaire 30 % : 28369€, DETR (ou DSIL) sollicitée 40 % :37826€, Fonds propres de la commune 30 % : 28370€.
- 2026, projets aménagements routiers pour une estimation de 180000€/HT avec 30% de subvention sollicitée.
- 2027, projet aménagement de la grange du bourg en logement locatif pour la somme de 220 000€ avec 30% de subvention sollicitée.



**Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement entre le conseil départemental du Cantal et la commune.** Le conseil a autorisé M Le Maire de signer une convention pour la période 2025-2026 avec le Conseil Départemental concernant la compétence d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement à travers le Service d'assistance de la gestion de l'eau et de l'assainissement (SAGEA ex MAGE). Par cette convention, la commune autorise le Conseil Départemental à programmer avec le Groupement d'Intérêt Public TERANA les prestations de prélèvement, d'analyses et de contrôles réglementaires en matière d'autosurveillance des équipements d'assainissement.

## Embauche d'un agent saisonnier pour les services techniques ou appel à un prestataire privé ?

En 2024 un agent technique en contrat aidé avait été embauché à temps partiel pendant 9 mois pour aider aux travaux saisonniers. Après délibération et sur proposition de M Le Maire, le conseil a approuvé l'idée de confier ces travaux : fauchage, fleurissement, tonte, etc. à un entrepreneur. L'entreprise choisie devra effectuer un devis pour chaque tâche demandée et celui-ci devra être validé par M le maire.

## Aménagement d'une route routière entre les villages de Ridoux et de Voussaire

Pour rappel : Une route forestière relie les villages de Ridoux et de Voussaire. Le chemin est sur du terrain communal et sur du terrain privé et est utilisé par des engins pour l'exploitation de bois.

Monsieur le Maire et le président de l'ASA massif d'Algères Gorge de la Rhue ont le projet :

- d'améliorer la circulation tant routière que forestière,
- de créer 3 ou 4 plateformes de stockage de bois,
- de faciliter l'accès des habitants de Voussaire au bourg de St Etienne de Chomeil,
- de goudronner les parties en forte déclivité +12%,
- de classer le chemin en route forestière.

Les propriétaires concernés par la cession de terrain ont tous donné leur accord pour le projet. Une étude plus précise a été faite par le Centre National de la Propriété Forestière et le montant des travaux s'élèverait à 224 828€/HT. L'ASA ne pouvant supporter financièrement un tel projet, la commune sera porteuse du projet.

Un dossier de demande de subvention au taux de 80 % sera déposé dans le cadre du FEADER et un emprunt sera réalisé pour un montant de 44 966 €/HT ainsi que pour la TVA récupérable en N+2.

## **Biens sans Maître / incorporation de bien / Bois de La Laubie et Champs sud au Perthus**

Par l'arrêté AR 37 /2024 du 24/09/2024, il a été constaté que les parcelles : nature du bien, référence cadastrale, adresse, surface : Bois C268 Bois de la Laubie 1 ha 18 a 80 ca et Bois C284 Bois de la Laubie 33 a 87 ca constituent un bien immobilier sans propriétaire connu et pour lesquelles depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées. À l'issue du délai légal de 6 mois, aucun propriétaire ne s'étant manifesté, ce bien immobilier est donc présumé sans maître et a été acquis par la commune.

Par l'arrêté municipal AR 38-2024 du 24/09/2024 il a été constaté que les parcelles : Lande D82 les champs sud 22 a 90 Et Lande D97 les champs sud 23 a 20 constituent un bien immobilier sans propriétaire connu et pour lesquelles depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées. À l'issue du délai légal de 6 mois, aucun propriétaire ne s'étant manifesté, ce bien immobilier est donc présumé sans maître et a été acquis par la commune.

## **Participation aux frais scolaires dans le cadre du RPI Menet-Valette-St Etienne de Chomeil**

Dans la convention déterminant le fonctionnement du regroupement pédagogique (RPI) entre ces 3 communes, il est indiqué que la commune d'origine des élèves s'engage à rembourser les frais de transport scolaires aux familles dont les enfants utilisent ce service. Le conseil accepte de verser la somme de 120€ X 9 enfants pour l'année 2024-2025. Cette décision sera revue pour l'année scolaire 2025-2026 selon les décisions du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, organisateur des transports scolaires

## **Participation aux voyages scolaires pour la saison 2024-2025**

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 5 voix pour et 1 abstention : est d'accord comme lors du CCAS, de verser des aides pour les voyages scolaires aux familles domiciliées sur la commune qui en feront la demande. 50€ par enfant pour l'année scolaire 2024-2025 sur présentation d'un justificatif de participation au voyage. Les élèves de la maternelle jusqu'au lycée sont éligibles à cette aide.

## **R.P.I participation financière à l'édition d'un livre**

Participation financière à l'élaboration d'un livre par les enseignants du R.P.I sur le spectacle de fin d'année scolaire 2024-2025. Prix du livre 12€, 5€ demandés aux parents. La commune participera à hauteur de 7€ par enfant de la commune scolarisé au R.P.I. Cette somme sera versée sur le compte de l'OCCE de l'école.

## **Réfection de la toiture et de l'appentis de l'ancien presbytère – choix de l'entreprise**

L'entreprise IZORCHE a été choisie suite à la présentation de devis pour un montant de 64 705€/HT pour les travaux de toiture et pour un montant de 11 980€/HT pour les travaux de l'appentis. Ces travaux seront réalisés sur l'année 2026.

## **Travaux routiers 2025 (Chassagne et Pré-Mazou) / Maitrise d'œuvre CIT Cantal Ingénierie et Territoire**

Le conseil municipal a accepté la proposition de C.I.T pour effectuer la maitrise d'œuvre des travaux routiers 2025 pour un montant de 1458,35€/HT. Proposition de convention qui comprend les éléments suivants : « étude préliminaire avant-projet, étude de projet, assistance pour la passation du contrat de travaux, examen de la conformité du projet et visa des études faites par l'entrepreneur, Direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement, Ordonnancement, pilotage et coordination.

## **Travaux routiers 2025 (Chassagne et Pré-Mazou) / Choix de l'entreprise qui effectuera les travaux**

Seule l'entreprise RMCL a répondu à l'appel d'offre. La synthèse de l'étude rédigée par C.I.T indique que "Suite à l'analyse de l'offre établie conformément aux critères de jugement (prix et valeur technique) définies dans le règlement de la consultation et vu le niveau de prix de la prestation inférieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre, l'entreprise RMCL donne toutes les garanties pour réaliser les travaux pour un montant de 34 479.50€/HT.

## **Transfert de la route départementale traversant le village de Neuville**

Monsieur le maire indique qu'il a eu une réunion avec des responsables du Conseil Départemental concernant la voie départementale qui traverse le village de Neuville. Le Conseil Départemental voudrait transférer la voie dans le domaine communal. Des travaux de réfection de murs, du pont, de la chaussée ont été effectués. Lors de cette réunion les services du Conseil Départemental ont indiqué qu'ils pouvaient financer des travaux supplémentaires que la commune exécutera. Un projet estimatif devrait être fait. Après délibérations, le conseil a donné un accord de principe et donnera un accord définitif au vu de l'étude et du financement que proposera le Conseil Départemental.

## Aménagement de la route forestière des Mourneyres (Mont de Bélier)

Monsieur le maire indique que l'ASA d'Algères et des gorges de la Rhue a un projet de "création et mise au gabarit d'une route forestière allant des Mourneyres à Bélier ". L'ASA souhaite faire participer financièrement les propriétaires dont les bois seront exploités en empruntant cette route forestière. La commune a 02 parcelles B851 et B853 répondant à ce critère. M le Maire doit signer un acte d'engagement pour certifier que la commune remboursera à l'ASA la somme restant à sa charge soit environ 125,65 €.

## Achat de terrains dans le bourg

Afin de constituer une réserve foncière dans le cadre du PLUi et suite à la mise en vente par un propriétaire de deux parcelles de terrain attenantes et indissociables A475 et A476, le conseil a donné son accord pour l'achat par la commune de ces 2 parcelles d'une superficie totale de 4105 m<sup>2</sup> dont une parcelle est constructible, pour un montant de 1300€.

## Coupe de bois dans les parcelles communales du bois de La Laubie

Les parcelles de bois dont la commune est maintenant propriétaire au bois de La Laubie, sont jonchées de bois secs qui en cas d'inondation peuvent créer des embâcles. Des exploitants et des particuliers ont demandé d'exploiter du bois. Comment faire payer l'exploitation de ce bois ? Après délibération, le conseil municipal a décidé que le bois sec au sol sera donné à l'exploitant qui prendra du bois sur pieds et que cette gratuité sera compensée par le fait que le terrain devra être nettoyé par l'exploitant. L'exploitant devra faire une offre **pour le bois sur pieds** qu'il souhaite couper et enlever en laissant le terrain propre .

## Aménagement d'un bâtiment communal – DETR / DSIL 2026

Deux futures assistantes maternelles souhaitent créer une maison d'assistantes maternelles (M.A.M) sur la commune et sont en recherche d'un local. M le Maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne école n'est pas utilisé et qu'il serait aussi intéressant de créer un logement locatif dans la partie haute du bâtiment. Ce projet serait structurant pour la commune car il y actuellement un manque de moyen de garde d'enfants et cela permettrait également de proposer un logement supplémentaire à la location.



Une étude a été demandée au cabinet d'architectes Ligne droite A pour faire une 1 ère estimation des travaux pour transformer le bâtiment.

- Les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée pour la M.A.M sont estimés à 153 500€/HT, les honoraires d'architecte seraient de 13 815€/HT soit un total de 167 315€/HT,
- Les travaux d'aménagement d'un appartement au 1 er étage s'élèveraient à 112 000€/HT, les honoraires d'architecte seraient de 10 080 € HT soit un total 122 080€/HT
- L'aménagement total du bâtiment s'élèverait donc à 289 395€/HT honoraires compris.



Monsieur le maire indique qu'il faut solliciter de la DETR (ou de la DSIL) car le projet sera conséquent pour les finances de la commune.

Nos projets ont pu être réalisés grâce au soutien financier de



## LA COMMUNE VOUS INFORME



La commune a réalisé une enquête de recensement en janvier- février 2025. Le résultat des comptages effectués a été transmis par l'INSEE courant de l'année et ces chiffres ont été utilisés pour le calcul des populations de références au 1er janvier 2023.

En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2021-2025, soit le **1er janvier 2023**.

Populations de référence	2006	2012	2017	2023	Recensement 2025
Population municipale (calculée de 2006 à 2023), réelle pour 2025	225	210	230	241	235
Population comptée à part	5	5	11	9	En cours
Population totale	230	215	241	250	En cours

*Le terme générique de « populations de référence » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. La population comptée à part comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune : personnes en maison de retraite, élèves, étudiants de moins de 25 ans.*

### Comprendre le mode de scrutin municipal

A partir de cette année, pour les élections municipales, le mode de scrutin est le même partout, y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Il s'agit d'un scrutin de liste paritaire proportionnel :

- Les candidats se présentent sur une liste complète
- La liste doit être paritaire, avec une alternance femme / homme
- Lors du vote, on choisit une liste dans son intégralité



Cela implique un changement important : il n'est désormais plus possible de modifier la liste (rayer des noms, en ajouter ou modifier l'ordre des candidats) sous peine de nullité du vote. On ne parle plus de panachage. Le vote se fait pour une équipe, un collectif, qui s'engage ensemble pour la commune.

Ce mode de scrutin vise à :

- renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes,
- favoriser la cohérence des projets municipaux,
- encourager le travail d'équipe au service du village.

L'objectif reste le même :

- permettre à chaque citoyen de s'exprimer clairement,
- garantir une représentation équilibrée au sein du conseil municipal.



### Téléphonie, fin du réseau cuivre

Les services d'Orange ont informé la municipalité que l'ensemble des services utilisant le réseau cuivre seront fermés début 2029 (téléphone fixe RTC, internet ADSL) ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile, le satellite, etc.

Pour les habitations de la commune qui sont à ce jour raccordables à la fibre et qui désirent migrer vers cette solution, il est conseillé de ne pas attendre 2029 pour contacter l'opérateur de son choix et commencer la migration.



Pour les villages non encore desservis par la fibre, le conseiller Orange a précisé qu'ils le seraient d'ici fin 2026. **IMPORTANT** : pour éviter tout démarchage téléphonique frauduleux, contactez vous-mêmes votre opérateur pour bien identifier les coûts qui pourraient vous être facturés même si l'opération est dite gratuite et si l'opération sera considérée comme une migration ou comme une création d'un nouveau contrat avec résiliation de l'ancien et probablement (selon opérateur) changement d'adresse mail et coûts supplémentaires.

Pour savoir si votre habitation est raccordable ou non, aller sur le site [www.auvergne-numérique.fr](http://www.auvergne-numérique.fr) et vérifier que la maison ou le bâtiment sont bien identifiés (adressage et référence cadastrale). Si ce n'est pas le cas, faire la demande à partir du site ou contacter la mairie qui indiquera la procédure à suivre pour demander la correction.

La suppression du réseau cuivre concerne aussi les habitants dotés d'un téléphone fixe (prise murale) qui devront contacter leur opérateur.

## France Services

Les agents **France Services** vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi accompagnement au numérique, etc.



Dans le cadre du projet « Aller vers et faire venir en France Services » de nouvelles permanences sont proposées dans les mairies du territoire en complément de l'accueil habituel à Riom-Es-Montagnes. Ces permanences remplacent le Cyberbus.

**Le 2ème jeudi de chaque mois la permanence a lieu à la mairie de St Etienne de 14H à 16H30**

**Contact et accueil** : Communauté de communes, 04.71.78.29.50. Du lundi au vendredi 9h-12h et 14-17h. Possibilité d'accueil personnalisé sur rendez-vous.

## Cadastre solaire

Vous réfléchissez à l'installation de panneaux photovoltaïques sur votre toiture ? Utilisez le cadastre solaire [<https://cadastre-solaire.scot-hcd.fr/>] !



Le cadastre solaire est une carte numérique vue du ciel où l'on applique un code couleur aux toitures. Ce code couleur permet de déterminer le potentiel de production d'énergie photovoltaïque de votre toit.

C'est un outil proposé gratuitement par le SCOT Haut Cantal Dordogne [<https://www.scot-hcd.fr/>], dans le cadre

de l'animation du Plan Climat [<https://www.scot-hcd.fr/le-plan-climat/>]. Il s'adresse à tous : les particuliers, les entreprises et les communes.

Le cadastre solaire vous apporte une première estimation de l'énergie qu'il est possible de produire sur votre toit, pour un projet d'autoconsommation ou de production d'eau chaude. En quelques clics, vous pouvez visualiser les zones les plus favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques, simuler votre projet et connaître sa rentabilité (économies réalisées, retour sur investissement...). Le projet a bénéficié du financement de l'Etat et de l'Europe.

Le site met aussi à disposition la liste des professionnels labellisés RGE pour éviter les situations de démarchage ainsi que le contact de Cantal Rénov' Energies pour l'accompagnement des particuliers.

Bon à savoir ! Le Cantal bénéficie d'une exposition au soleil légèrement supérieure à la moyenne, le potentiel de production photovoltaïque est donc bon. Le cadastre solaire permet de calculer la production et la rentabilité des panneaux photovoltaïques en prenant en compte les ombres portées (montagnes, bâtiments adjacents...) et les coûts d'installation.

Pourquoi réaliser un cadastre solaire ? Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre issue de la combustion des énergies fossiles et assurer l'autonomie du territoire en matière de consommation énergétique. Le photovoltaïque en toiture est une des énergies renouvelables disponibles localement.



## Syndicat des eaux et de la sumène

Depuis le 1<sup>ER</sup> août, la gestion de l'eau potable a été confiée au syndicat des eaux de la Sumène sous la présidence de Gilbert Mommalier.

Le syndicat des eaux de la Sumène a été créé en 1961 par trois communes : Riom-Es-Montagnes, St Etienne de Chomeil et Valette, géré en syndicat jusqu'en 1973 et repris par la compagnie des Eaux et de l'Ozone. Les communes de Menet et une partie de la commune de Marchastel ont adhéré au syndicat en 1972. Tous les 10 ans, le fermage est remis en question.

Veolia était seul à répondre aux appels d'offres et gérait l'eau potable depuis 20 ans. « Le travail demandé dans le contrat n'était pas respecté. Le fermier s'était engagé pour un rendement sur le réseau de 70% et il s'avère en fait que le rendement n'est seulement que de 53% et que la redevance Adour Garonne a augmenté ».

En plus des communes citées, les communes de Collandres, Lugarde, Marchastel et St Hippolyte ont demandé leur intégration au syndicat. Une permanence est ouverte à Riom-Es-Montagnes au siège du syndicat, 3 rue du 8 mai. Pour un dépannage, appeler le 06.32.33.29.13 ou le 09.61.37.87.68 ou [siaeplsumene@orange.fr](mailto:siaeplsumene@orange.fr).



Les abonnées peuvent télécharger **l'application illiwap** pour obtenir des informations telles que les coupures d'eau, les dates de relevé de compteurs. Autre possibilité : contacter le 04.71.40.77.96



## Bibliothèque « enfance-jeunesse »

Suite à la dissolution de l'association « Petit à petit », des livres pour « enfance-jeunesse » sont déposés à la mairie par le conseil départemental.



## Amicale des anciens élèves de l'école de Saint Etienne

Nouveau président et nouveau bureau : Président Georges Mommalier, Vice-Président Morgan Chancel, Trésorière : Mélanie Mommalier, Secrétaire : Sandrine Delpeuch

## Une nouvelle association sur la commune

### **Stages de Qi Gong et Taï Chi Chuan (style Yang)**

Une nouvelle association est en cours de constitution à St Etienne de Chomeil : **"Le Vol de la Grue - Cantal"**, elle propose des stages encadrés par Patrick Krayzel, enseignant diplômé d'État. Pour les adultes sans restriction d'âge et les enfants à partir de 10 ans. Pas de prérequis. Environ une fois par mois, en général un dimanche de 9h30 à 12h30, dans une salle communale.

Le **Qi Gong** est une technique et un art de rééquilibrage corporel et énergétique pratiqués par les moines Taoïstes (Chine) depuis 2000 ans. Cette pratique permet de stimuler et de rééquilibrer la circulation énergétique sur les méridiens et points d'acupuncture du corps. L'association enseigne un travail sur les 12 principaux méridiens en relation avec les saisons, les organes, le climat, la couleur, l'expression, etc. Ces disciplines et arts mettent en évidence la relation étroite qu'entretient l'homme avec la Nature, l'Univers et sa nature profonde, et comment il peut s'harmoniser à eux par le respect, l'attention et l'écoute. Ces pratiques permettent de prendre conscience de la perception de son corps autrement que par la souffrance et la douleur, en éprouvant du plaisir à le retrouver par des sensations agréables et apaisantes. Aussi, l'enseignement des 24 principaux mouvements taoïstes (mouvements lents de reconnexion, à son intention, à son énergie vitale, se rapprochant de la méditation), permet de mettre en évidence et de travailler les grands principes fondamentaux du Taï Chi Chuan.



Le **Taï Chi Chuan** est composé d'un enchaînement appelé "forme" comportant 108 mouvements. L'apprentissage de la forme, basé sur le respect de la structure naturelle du corps, s'effectue avec des gestes lents et harmonieux où chacun progresse à son rythme sans condition physique particulière. Ses effets, par une pratique régulière, se font ressentir sur le plan physique (meilleur équilibre, relâchement des tensions, détente, etc.) et psychologique (concentration, amélioration de la mémoire, canalisation du stress, etc.). La pratique des armes, épée ou bâton, est proposée pour les élèves avancés souhaitant approfondir la discipline.

**Informations, dates, tarifs** : Valérie GERBE 0685487925, Adèle FRANCOIS 066623053.  
[www.levoldelagrue.org](http://www.levoldelagrue.org)

# ÇA S'EST PASSÉ À SAINT ÉTIENNE

## La chorale « VALLÉE de CHŒUR » de Massiac



Organisé par l'association Crèche, musique et traditions, le concert de la chorale « Vallée de chœur » de Massiac s'est déroulé dans l'église Saint Clair. Sous la direction d'Yves Quissac, les choristes ont proposé un répertoire varié en reprenant des airs connus tels que « Le temps des Gabariers » et autres chants marins.

Sous la direction du chef de chœur Dominique Baduel, et accompagné du pianiste Nicolas Saunière, l'ensemble vocal, d'une trentaine de choristes aux couleurs rouges et noires, a interprété des chants sacrés, des chants du monde et des chansons contemporaines.

## Tour du Cantal Pédestre

Deux circuits de 10KM ou 20KM préparés par des bénévoles. Une occasion unique de découvrir Saint Etienne autrement en empruntant des chemins hors sentiers battus avec un pique-nique en commun et au retour de la balade et après tant d'efforts, les randonneurs ont pu assister à la projection du film de l'étape et partager un repas au restaurant « Les Glycines ». Merci à Arlette et Annie pour leur implication dans la logistique de cette activité.



## Inauguration des travaux de Chavaillac et du quartier des Pradis

C'est en présence de Célia Pouget, sous-préfète de Mauriac, Stéphane Sautarel et Bernard Delcros, sénateurs, Jean Mage, conseiller départemental, Valérie Cabecas, présidente de la communauté de communes du Pays Gentiane, Gilbert Mommalier, maire de Saint-Étienne-de-Chomeil et les conseillers municipaux, Jean-louis Marandon, maire de Menet, qu'ont été inaugurés les travaux de Chavaillac et du quartier des Pradis.

Des travaux routiers et d'enfouissement des réseaux secs du village de Chavaillac, de restauration du petit patrimoine, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, d'enfouissement des réseaux secs et travaux routiers du quartier des Pradis.



Stéphane Sautarel a indiqué que les investissements étaient largement soutenus par tous les financeurs publics dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes. « Ils s'inscrivent dans un mouvement de long terme engagé par la commune pour renforcer son attractivité et améliorer le cadre de vie des habitants. Les investissements permettent d'accueillir de nouvelles familles. »

## AG Soulou Country

Le club compte une dizaine d'adhérents assidues et les répétitions se font dans la bonne humeur. Sandrine Delpeuch, présidente, a rappelé que sept démonstrations avaient eu lieu depuis la dernière AG : deux pour la fête patronale de St Etienne, puis Madic, Antignac, Le Claux, Moussages et une animation lors d'un repas du club du Soulou. Le club a aussi organisé une bourse aux jouets.



## AG Club du Soulou

Début d'année, le club a fait son A.G pour l'année 2025. Après validation de l'exercice 2025 et réélection du bureau à l'identique, une rétrospective des activités 2025 a été faite avec mise en valeur de plusieurs réussites dont le quine de novembre, des bals avec soupe à l'oignon, le voyage d'une semaine dans le Jura sans oublier la journée Téléthon.

La séance s'est poursuivie par l'énoncé du programme 2026 avec pas moins de 21 activités :

8 repas, 4 bals, 1 concours de belote, 1 quine, 6 sorties spectacles, 1 voyage d'une semaine en Normandie pour découvrir les Pays de Caux et d'Auge et le Téléthon.

A l'issue des questions-réponses, la galette a été partagée dans la bonne humeur. 68 adhérents pour 2025 en constante augmentation.

Le bureau : Présidente : Anita Roubeyrie, Vice-Président : André Dupont, Trésorière : Emilienne Cissac, vice-trésorière Marie-Jeanne Serre, Secrétaire : Martine Durdu, Vice-secrétaire : Odile Estorgues.



## Un nouvel élan pour le Téléthon



**Création d'une journée inter-associations pour le Téléthon.**  
Organisée par les associations de la



commune, la journée a débuté avec un marché producteurs suivi d'un repas servi par le club du Soulou qui a réuni 75 personnes. Après-midi jeux, ateliers maquillage enfants et danse avec le club du Soulou Country. Le Père Noël a rendu une petite visite aux enfants et des membres du CCAS ont servi un goûter à tous les participants. L'amicale des anciens élèves de l'école et les chasseurs ont également participé à cette journée, en organisant une tombola avec 3 heureux gagnants. Après 2 ateliers « gestes qui sauvent » de 2h qui ont connu un franc succès, à l'initiative des pompiers, la journée s'est clôturée par une soupe au fromage servie par le comité des fêtes. La somme de 1301€ a été récoltée sur la journée et a été reversée à l'AFM Téléthon.



## La chorale « CHANTE TA VIE » de Chaliers

Près de 80 personnes ont assisté au concert de Noël organisé par l'association Crèche, Musique et Traditions.

La chorale « Chante ta vie » de Chaliers a enchanté les spectateurs petits et grands. Les différents arrangements musicaux et originaux, mis en valeur par Frédéric Almanza, compositeur, musicien et chef de chœur, ont permis à l'auditoire de passer un moment d'évasion enjoué.

Choristes et membres de l'association C.M.T se sont retrouvés à la salle de la mairie autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



## « LE PAIN »

Comme tous les ans, beaucoup de travail pour les membres de l'association Crèche, Musique et Traditions pour la réalisation de la crèche, mais toujours un très beau résultat qui attire beaucoup de visiteurs.



## La décoration de Noël du Bourg par les membres du conseil.



### ETAT CIVIL

**Naissances :** 03/2025 Jade au foyer QUESNEY, Mommelier  
03/2025 Léon au foyer CHAPUS, Galvaing

**Décès :** 09/2025 Odile CHATRY

10/2025 Serge SERRE

11/2025 Renée RABOISSON

**Inhumations :** 01/2025 Claire RAVAUT née RABOISSON

02/2025 Guy NOËL

10/2025 Andrée LEGRUSSE née RODDE

Mairie de Saint-Étienne-de-Chomeil, 15400

Tél. 04 71 78 32 15

[www.saint-etienne-de-chomeil.fr](http://www.saint-etienne-de-chomeil.fr)

[stetiennechomeil.mairie@orange.fr](mailto:stetiennechomeil.mairie@orange.fr)

<https://www.facebook.com/SaintEtienneDeChomeil>

**Équipe de publication :** Articles rédigés par la municipalité.  
IPNS – Ne pas jeter, recycler

## LA CÉLÉBRATION DE LA SAINTE BARBE

Comme chaque début d'année, les sapeurs-pompiers de Saint Etienne ont célébré la Sainte Barbe. En présence du lieutenant Pierre Valrivière représentant du SDIS 15 et de nombreux élus, le chef de centre Martin Galvaing a dressé le bilan 2025 : **57 interventions**, en légère baisse par rapport à 2024 due à moins d'interventions pour du secours à la personne. Le centre compte un effectif de 11 sapeurs-pompiers avec l'arrivée de deux nouvelles recrues en cours d'année : **Julie Riso et Clément Cueille**.

Au cours de l'année, les sapeurs-pompiers n'ont pas manqué de se former et de maintenir leur acquis durant les heures de recyclage obligatoires.

Remise des diplômes de formations par le chef de centre et des élus :

- **Julie et Clément** : attestation module transverse, diplôme d'équipier secours d'urgence aux personnes, module d'équipier protection des personnes des biens et de l'environnement,
- **Morgan** : diplôme d'équipier lutte contre l'incendie.

Pour 2026, l'arrivée de trois nouvelles recrues est prévue : **Lisa Julien, Hanna Bardel et Maëva Vabret** cette dernière souhaitant intégrer la filière infirmière sapeur-pompier. Un quatrième dossier est en cours d'étude.

Un des projets pour cette nouvelle année est l'acquisition d'un VSAV de formation (véhicule de secours et d'assistance aux victimes) qui pourrait servir pour la formation et pour les secours. Reste à avoir le financement car il manque 15000€.

« Cette cérémonie est un moment fort de la vie du centre de secours. C'est un temps de rassemblement et de partage. Les pompiers de la commune font preuve de sérieux, de disponibilité et ont un sens du service. Votre engagement est remarquable » a commenté le lieutenant Pierre Valrivière.

Le chef de centre clôture la cérémonie en remerciant le SDIS, le Conseil départemental, les centres de secours voisins, les communes voisines, la municipalité de Saint Etienne et ses habitants et les sapeurs-pompiers de la commune.

### Remise des grades :

**Morgan Chancel**, grade de Sapeur 1<sup>ère</sup> classe

**Martin Galvaing**, insignie chef de centre échelon argent et grade d'Adjudant

